

accueillie, mais je dis au ministre et au comité que cette taxe reste quand même trop lourde.

Cette taxe a été appliquée d'abord en tant que taxe de luxe, et je suppose qu'elle est encore appliquée au même titre; on l'a présentée sous l'étiquette d'un impôt somptuaire. Je soutiens qu'on ne peut plus justifier une telle étiquette.

C'est bien aussi ce que je pense. Je partage pleinement l'opinion de l'actuel ministre des Finances sur la valeur de cette taxe.

M. More: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je tiens à bien m'assurer d'une chose. Nous étudions ici les crédits de l'organisme de perception du gouvernement, et non pas de l'organisme qui détermine les impôts. Il me semble que le discours du député porte sur des questions qui n'ont rien à voir avec le ministère.

M. Badanai: Pour répondre à la question de Règlement, monsieur le président, quand j'ai essayé d'aborder cette question à une autre occasion, l'Orateur de la Chambre a déclaré que j'aurais d'autres occasions de le faire. Ce doit bien être le moment. Je reprends:

Pour la grande majorité de ceux qui, au Canada, possèdent une voiture, il ne s'agit plus là d'un article de luxe mais bien, vu notre mode de vie actuel, d'un objet indispensable. Or notre législation fiscale ne tient aucun compte de ce fait. Tous les députés savent bien quel fardeau cet impôt constitue pour l'industrie canadienne de l'automobile et en particulier à quel point ce fardeau s'est fait durement sentir ces derniers temps. Nous avons toutes les preuves de la désorganisation sans cesse grandissante qui se fait jour dans la vente des automobiles par tout le pays.

L'industrie automobile est parmi celles qui embauchent le plus de main-d'œuvre au Canada.

Voilà ce que j'ai répété à maintes et maintes reprises, et le ministre des Finances est d'accord avec moi. Personne ne conteste que cette industrie est essentielle au bien-être et à la mise en valeur de notre pays.

M. le président: A l'ordre! Je ne me suis pas prononcé sur la question de Règlement posée par l'honorable député de Regina. Depuis que l'honorable député a commencé à parler, je me demandais si ses commentaires étaient pertinents. Je sais que j'ai permis au député de Joliette-L'Assomption-Montcalm de parler brièvement des droits de douane sur le tabac. Mais à mon avis, il ne sied guère, en ce moment, lors de la mise en délibération des crédits du ministère du Revenu national, de discuter des détails comme ceux que l'honorable député cherche à discuter, c'est-à-dire la taxe d'accise sur les automobiles. Il me semble que c'est là une question qu'il aurait mieux convenu de discuter lors du débat sur le budget.

Je ne voudrais pas que l'honorable député ait l'impression que je veux l'empêcher de poursuivre son discours. Cependant, je crois qu'il devrait s'efforcer d'être aussi bref que

possible dans sa discussion de cette question; autrement, ce sera une répétition du débat sur le budget. Comme les honorables députés s'en rendent compte, le ministre du Revenu national n'est chargé que de la perception de cette taxe. Il ne peut rien faire personnellement pour ce qui est de la demande de l'honorable député. Cela relève, soit du gouvernement dans son ensemble soit du ministre des Finances. Strictement parlant, à mon avis, les observations du député auraient été plus opportunes au moment du débat sur le budget.

M. Caron: Puis-je demander quelque éclaircissement là-dessus? Je rappelle que l'honorable député d'Hamilton-Sud a prononcé un discours à propos de l'industrie du coton, et j'ai eu l'impression qu'au moment de discuter les revenus du pays, nous pouvions discuter toutes questions se rapportant à ces revenus. Peut-être fais-je erreur à ce propos. Je rappelle aussi que, lorsque l'honorable député de Fort-William a évoqué cette affaire à la Chambre, monsieur l'Orateur a dit qu'il y aurait d'autres occasions de pouvoir en discuter, et que l'une d'elles serait au moment de la mise en délibération des crédits du Revenu national. Par conséquent, il me semble que l'honorable député devrait être autorisé à poursuivre son discours, comme l'honorable député d'Hamilton-Sud a pu le faire il y a quelques instants.

M. le président: Je dois dire que la question a été soulevée le 13 juin, et que l'Orateur n'a pas précisé exactement quand l'occasion serait donnée à l'honorable député de formuler ses observations. En ce qui concerne le discours de l'honorable député d'Hamilton-Sud, je n'occupais pas le fauteuil à ce moment-là. J'établis une distinction entre la discussion de l'application de la loi sur la douane et la discussion de la suppression d'une taxe, car il s'agit-là d'abord d'une question administrative. L'honorable député de Brome-Missisquoi a discuté l'application d'une modification apportée il y a deux ou trois ans, et a tenté de déterminer les conséquences de ce changement. Une telle question pourrait légitimement être soulevée à cette étude en comité, mais ce n'est pas la même chose que de discuter la suppression d'une taxe.

De toute façon j'ai donné la chance à l'honorable député de continuer, s'il le désire. J'ai cru devoir signaler au comité que, si nous donnions trop de latitude à l'honorable député, nous pourrions soulever un débat qui serait une répétition du débat sur le budget. C'est alors qu'il aurait fallu soulever une question comme celle-ci.

M. Badanai: Je vous promets, monsieur le président, d'être bref, et de ne pas déroger à vos conseils. Je soutiens que ce que je dis maintenant se rapporte à la taxe d'accise sur